DIOCESE DE BAYEUX-LISIEUX

DEMANDE D'UTILISATION D'UNE EGLISE POUR UNE MANIFESTATION CULTURELLE

-==-=-=-=-=-=-=-=

L'Eglise . . . .

de la Paroisse de . . . .

est demandée pour un . . . .

DATE et HEURE de la MANIFESTATION . . . .

ORGANISME DEMANDEUR . . . .

Représenté par . . . .

RESPONSABLE ORGANISATION . . . .
(voir aussi au verso)

RAISONS INVOQUEES . . . .
. . . .
. . . .
. . . .

AUTRES SALLES POSSIBLES . . . .

PROGRAMME PREVU . . . .
. . . .
. . . .
. . . .

EXECUTANTS . . . .
. . . .
. . . .
. . . .

ASSURANCE ORGANISATION . . . .

CONDITIONS D'ENTREE . . . .

AVIS du MAIRE de la commune . . . .

(Signature du Maire) A . . . . Le . . . .

AVIS du CURE . . . .

(Signature du Curé responsable) A . . . . Le . . . .

AVIS DE LA COMMISSION DIOCESAINE . . . .
. . . .

A Bayeux, le . . . .

INFORMATIONS POUR LES ORGANISATEURS

L'Eglise est la Maison du Peuple de Dieu, où il se rassemble pour écouter la Parole, prier en commun et célébrer l'Eucharistie.
C'est un lieu où l'on vient se recueillir et adorer la présence de Dieu.
C'est un lieu sacré, un bâtiment que l'art et la foi de nos ancêtres nous ont légué pour manifester la présence de Dieu.
Dans le Diocèse il y a toujours un prêtre responsable d'une église ou d'une chapelle ; il est **l'affectataire** nommé par l'Evêque, et c'est à ce prêtre qu'il faut s'adresser en priorité si l'on désire organiser une activité, concert ou autre, compatible avec cette église ou chapelle.

C'est le prêtre, ensuite, ayant exprimé un premier avis, qui enverra la demande à la Commission Diocésaine. (voir annuaire du Diocèse pages 237 et 239).

ENGAGEMENT DES ORGANISATEURS

Nous nous engageons à faire observer les règles de bonne tenue à l'intérieur de l'église, à respecter les lieux, en particulier :

- L'interdiction de fumer, y compris dans les dépendances
- La nécessité d'une tenue et d'un comportement corrects
- Le respect dû à l'autel, à l'ambon, au tabernacle, et en général à tout le sanctuaire.

Nous nous engageons à remettre tout en ordre après la manifestation, réparer les dégâts éventuels.
Nous nous engageons à procéder par nous-mêmes aux installations nécessaires, à n'effectuer des déplacements de mobilier qu'avec l'accord du responsable du lieu.

Pour ne gêner ni l'exercice normal du culte, ni le libre accès à l'église durant trop longtemps, l'installation durera au maximum . . . . . heures de . . . . . à . . . . . .

Nous nous engageons à indemniser la paroisse pour la consommation d'électricité, de chauffage, ou pour les frais généraux d'utilisation par le versement d'une offrande d'un montant de . . . . . .

Le concert durera . . . . . heure(s) . . . . . .
La désinstallation et le nettoyage dureront . . . . . heures

Sachant que, pour couvrir les risques propres à toute manifestation, nous ne pouvons recourir aux assurances ni du propriétaire ni de l'affectataire, nous avons souscrit une assurance particulière pour couvrir cette manifestation.
De même nous procédons par nos propres moyens, aux diverses déclarations nécessaires : SACEM, URSSAF etc…
Nous nous engageons à ne faire aucune publicité avant d'avoir reçu l'accord signé par le clergé affectataire.

A . . . . . Le . . . . . .

Signature de l'Organisateur responsable,